

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2007**

ASSAINISSEMENT

1 / Inscription des travaux de la Station d'Epuration au Budget 2007

Afin de compléter le dossier de demande de DGE,, le maire propose la délibération suivante :
« Compte tenu de la délibération du Conseil Municipal de la Roche Saint Secret Béconne du 8 décembre 2005,

Compte tenu du plan de financement et de la programmation des travaux au contrat de rivière, celui-ci approuvé par le Conseil Municipal de Roche Saint Secret Béconne le 6 juillet 2006,

Le Conseil Municipal de la Roche Saint Secret Béconne, après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire au budget 2007 les travaux de la Station d'Epuration évalués à ce jour à 253 000 €HT
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux. ».

Une discussion s'ouvre, faisant état du retard pris dans la procédure et des doutes qui demeurent sur l'implantation de la Station d'Epuration.

La délibération est mise au vote et approuvée

2 / Achat parcelle B 701

Le Maire expose que le propriétaire est d'accord pour vendre à la commune, la parcelle B701, d'une surface de 3220 m², en vue de l'implantation d'un chemin d'accès à la Station d'Epuration au prix qui lui a été proposé

Le Maire précise que cette acquisition ne sera exécutoire qu'après obtention de l'autorisation de construction de la Station d'Epuration.

Un conseiller demande s'il y aura une issue à cette parcelle : Elle est prévue dans la DUP.

Le Conseil,

- Accepte les conditions fixées, pour la vente de la parcelle 701.
- Donne tous pouvoirs au Maire, pour signer toutes pièces relatives à cet achat.

3/ Financement foncier (Prêt LMT)

Le 2^{ème} adjoint propose que le Maire soit autorisé à effectuer toutes les formalités nécessaires pour la réalisation d'un prêt « Long Moyen terme », pour les acquisitions foncières (parcelles 701-702-704), après consultation de plusieurs établissements bancaires et en fonction de la meilleure proposition dès lors que l'autorisation d'implantation de la Station d'Epuration aura été délivrée.

4/ Participation du Budget « eau/assainissement » pour l'achat des terrains nécessaire à la construction de la Station d'Epuration.

Le Maire rappelle que, compte tenu des différentes études menées à ce jour et sous réserve de l'autorisation préfectorale, la futur Station d'Epuration devrait être implantée sur une partie des parcelles B702 et B704 et que l'accès se ferait par la parcelle B701.

La Commune envisage donc l'acquisition de ces trois parcelles d'une surface totale de 15 740 m².

La surface effectivement utilisée pour l'assainissement sera de 8 200 m² seulement (5 000 m² pour l'emplacement de la Station d'Épuration plus le chemin d'accès). Le devenir du reste des terrains n'est pas déterminé à ce jour.

En conséquence, le maire propose que les acquisitions foncières soient financées par le Budget Communal et que le Budget « eau/assainissement » reverse au Budget Communal une quote part de l'emprunt, à savoir 52.22 %.

Le Conseil,

- Accepte le versement d'une quote-part du budget eau/assainissement pour l'achat des parcelles nécessaire à la construction de la Station d'Épuration.
- Donne tous pouvoirs au Maire, pour exécuter la présente délibération.

COUPES COMMUNALES

Le Maire fait part de plusieurs demandes concernant l'exploitation de coupes communales. Dans un premier temps, il prendra contact avec l'ONF pour voir quelles prestations il peut offrir (Marquage,...).

TAXES SUR LA VENTE DES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Ajournée au prochain Conseil Municipal en attente d'informations complémentaires.

TOUR POUR LES ELECTIONS

Le 22/04 et le 06/05 pour les élections présidentielles. Le 10/06 et le 17/06 pour les élections législatives.

08h00 – 10h30 : DURAND, BOUVET, BRUN

10h30 – 13h00 : CHAUVIN, BONZON, GLEYZE

13h00 – 15h30 : ROUX, TRIEST,

15h30 – 18h00 : BOUTICOURT, DURAND, CHAUVIN

DRUSSIÈRES

La signature de la convention ne pourra avoir lieu que lorsque le programme d'assainissement sera sûr (à l'obtention de la DGE par exemple) afin que l'obtention des permis soit possible assez rapidement.

Il s'interroge également sur le fait d'intégrer 2 parcelles appartenant à la commune.

Une discussion sur un niveau d'équipements et de services standard (revêtement) des lotissements communaux est également engagée. Suite à cette discussion, le maire se propose de reprendre contact avec le cabinet conseil pour solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux pluviales.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé qu'une opération « Bouchage de trous » sur la voirie soit faite avant l'été.
- Programme voirie chiffré par la DDE est présenté : un conseiller municipal soulève le problème de l'eau sur chemin des Ayards. Il en sera tenu compte lors des travaux.
Le programme est approuvé